

**NON**

**au**

**Projet de loi n° 124  
Loi sur les services de garde éducatifs à  
l'enfance**

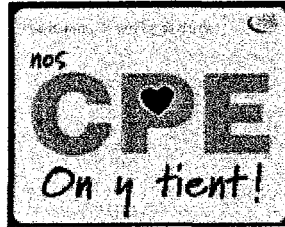
**A/S Denise Lamontagne, avocate  
Secrétaire de la Commission des affaires sociales, Assemblée nationale  
Édifice Pamphile-Le May  
1035 rue des Parlementaires, 3<sup>ème</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1A 1A3**



**C.R.E.  
Les Contes de fée Inc.**

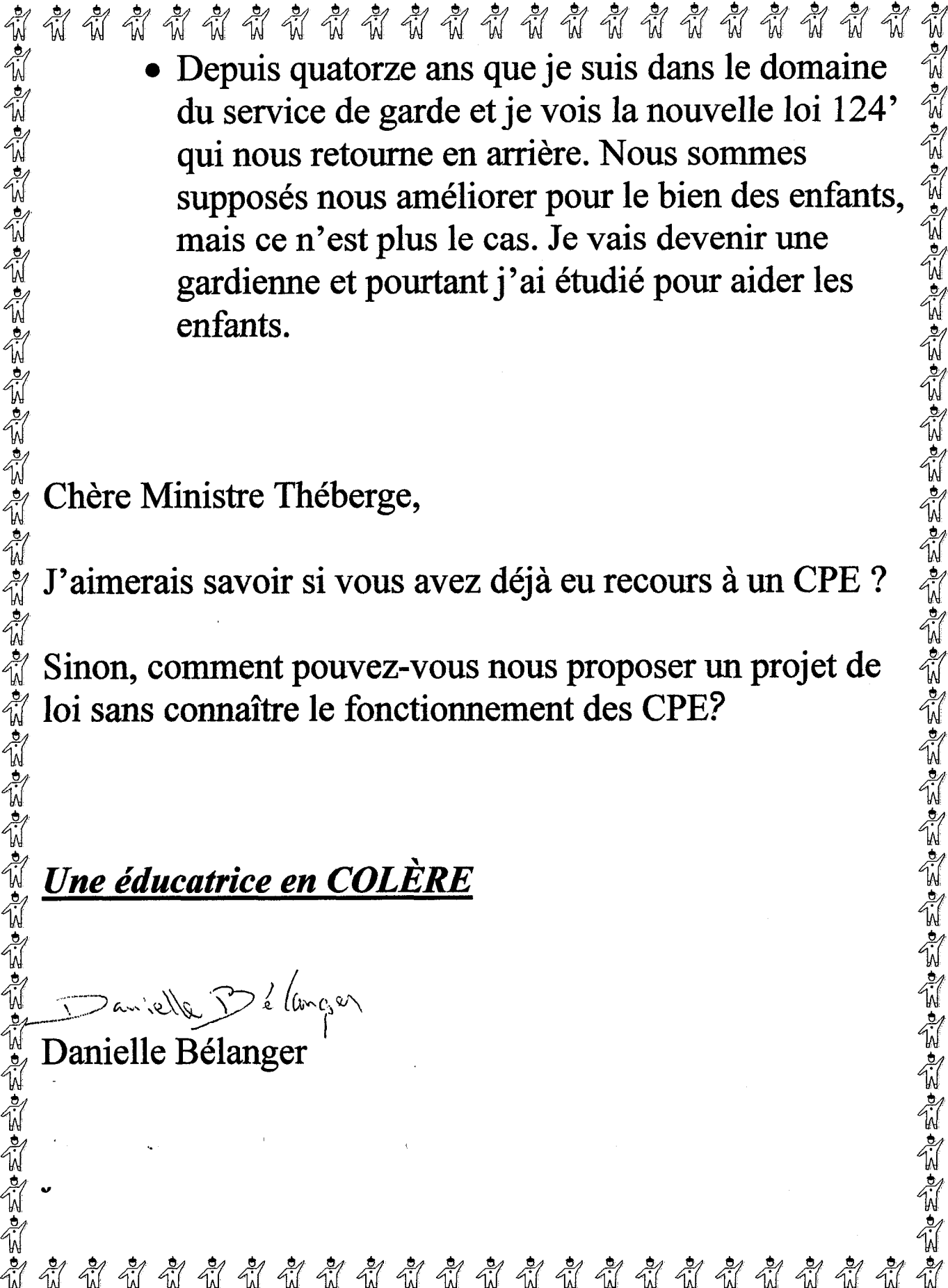
**Centre de la petite enfance les Contes de Fée inc.  
Danielle Bélanger  
70, rue des Pinsons  
St-Basile-Le-Grand (Québec)  
J3N 1L1  
(450) 461-1245**

**novembre 2005**



Je suis **CLAIREMENT CONTRE** le projet de loi 124, sur les services de garde éducatifs à l'enfance. Je tiens à vous faire part de mon total désaccord face au manque vision, de connaissance et de respect face au réseau du centre des petites enfance déjà en place.

- C'est bien beau d'ouvrir les CPE pour aider les parents dans leur vie professionnelle, mais nous les éducatrices, notre vie familiale, quelle qualité aura-t-elle.
- Qui pourra nous aider, si nous avons des enfants qui ont des problèmes. Le soutien pédagogique vers qui, nous les éducatrices, pourrons-nous nous tourner.
- Donner les renseignements aux agences sans demander l'avis des personnes concernés. Où s'en vont la confidentialité et le respect.

- 
- Depuis quatorze ans que je suis dans le domaine du service de garde et je vois la nouvelle loi 124' qui nous retourne en arrière. Nous sommes supposés nous améliorer pour le bien des enfants, mais ce n'est plus le cas. Je vais devenir une gardienne et pourtant j'ai étudié pour aider les enfants.

Chère Ministre Théberge,

J'aimerais savoir si vous avez déjà eu recours à un CPE ?

Sinon, comment pouvez-vous nous proposer un projet de loi sans connaître le fonctionnement des CPE?

**Une éducatrice en COLÈRE**

  
Danielle Bélanger